

**A-3248<sup>-1</sup>/19-76**



**CHFEP**

Chambre des fonctionnaires  
et employés publics

26, boulevard Royal | L-2449 Luxembourg | Tél.: 47 22 41-1 | Fax: 47 23 74 | [chfep@chfep.lu](mailto:chfep@chfep.lu) | [www.chfep.lu](http://www.chfep.lu)

# A V I S

sur

**les amendements gouvernementaux au projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal du 9 juin 2005 fixant les conditions et modalités en matière de recrutement, de stage et de formation professionnelle des agents de l'entreprise des postes et télécommunications soumis au statut général de la fonction publique**

Par dépêche du 7 octobre 2019, Monsieur le Ministre de l'Économie a demandé l'avis de la Chambre des fonctionnaires et employés publics sur les amendements gouvernementaux au projet de règlement grand-ducal spécifié à l'intitulé.

Les amendements en question visent à apporter plusieurs modifications au projet de règlement grand-ducal initial prévoyant d'adapter la réglementation actuellement applicable fixant les conditions et modalités en matière de recrutement, de stage et de formation des agents de l'entreprise des postes et télécommunications ayant le statut de droit public pour la mettre en conformité avec les textes relatifs aux réformes dans la fonction publique qui sont en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2015 déjà. Aux termes de la "*Remarque préliminaire*" desdits amendements, ceux-ci donnent suite, d'une part, à l'avis n° A-3248 du 11 juillet 2019 de la Chambre des fonctionnaires et employés publics et, d'autre part, aux "*propositions d'amendements*" formulées le 31 juillet 2019 par le Syndicat des P&T.

La Chambre constate avec satisfaction que le texte lui soumis pour examen tient compte de l'intégralité des observations qu'elle avait présentées dans son avis précité n° A-3248 sur le projet original.

Les amendements gouvernementaux n'appellent dès lors pas de commentaires supplémentaires de la part de la Chambre des fonctionnaires et employés publics, qui y marque par conséquent son accord.

Ainsi délibéré en séance plénière le 25 novembre 2019.

Le Directeur,

G. MULLER

Le Président,

R. WOLFF